

Rapport de la sous-commission des comptes 2005

Dicastère de M. Pierre Hainard

Membres : Monsieur Fabien Fivaz **Les verts**
Monsieur Pierre-André Monnard **Libéral PPN**
Monsieur Pierre-Alain Borel **PS** – rapporteur

La sous-commission s'est réunie les 13 et 15 mars 2005 en présence de M. Hainard, chef du Dicastère.

Ont également participé aux séances : M. Soria, responsable de l'administration et de la gestion du Dicastère, M. Turtschy, Ingénieur communal, M. Frascotti, chef du Service informatique, Mme Frésard, Directrice financière et commerciale de SIM SA, M. Clerc, architecte communal, M. Ischer, responsable de la Gérance communale, M. Wille, chef du service des Espaces Verts, Mme Pedretti, responsable du Cimetière et Centre funéraire, M. Schlaeppy, responsable de l'Intendance des bâtiments et Mme Huther responsable du Service de géomatique.

Le chef du dicastère, ainsi que les différents responsables ont donné des explications très claires et détaillées sur les résultats de l'exercice 2005 du Dicastère des Infrastructures et Energies. Les membres de la sous-commissions ont également pu avoir des réponses à toutes leurs questions. Comme lors de l'élaboration du budget, nous tenons à relever le très bon climat de transparence et de confiance qui a prévalu lors des séances de la sous-commission, que chacun en soit remercié.

Malgré une détérioration importante (plus de 1 mio de francs) sur le compte de la neige, le Dicastère des Infrastructures et Energies affiche une amélioration d'un peu plus de 2 mios de francs par rapport au budget 2005.

Une attribution de CHF 749'000.- a pu être affectée à la réserve de la STEP ce qui permet à moyen terme de maintenir la taxe d'épuration à son niveau actuel.

Gérance des immeubles :

La gestion du parking de l'hôpital a été confiée à la Gérance des immeubles dès janvier 2005. L'essentiel des frais divers est causé par le déblaiement de la neige. En fonction des fortes chutes de neige de cette année, il a été nécessaire de faire appel à une entreprise privée, les moyens communaux étant occupés ailleurs.

En fonction du déficit enregistré sur ce premier exercice "test", le prix des places de parc sera adapté début 2006.

La Gérance gère 103 immeubles locatifs pour la Ville et à peu près autant pour la Caisse de pensions. Au total, cela représente 2100 objets (y compris places de parc, garages, etc..) assumés par la Gérance.

Un crédit spécial de CHF 35'000.- a été accordé par le Conseil communal afin de remplacer le moteur de l'ascenseur de la maison du peuple et d'installer des portes répondant aux nouvelles normes de sécurité.

Un projet de convention est en discussion entre SIM SA et la Ville, afin de régler l'utilisation de la halle de l'usine électrique. Il s'agira pour la Ville d'obtenir une servitude sur ces locaux.

L'Usina'Son (bâtiment Novocrystal) ne pourra finalement pas être racheté par l'association qui n'a pas réussi à trouver les fonds nécessaires, plusieurs promesses de dons ne s'étant pas concrétisées. L'objectif de la Ville demeure toutefois toujours de vendre ce bâtiment; plusieurs contacts sont actuellement en cours dans ce sens.

Service de l'énergie :

Le montant destiné à la politique énergétique a été plus faible encore que prévu, dans la mesure où il n'a pas été nécessaire de compenser le surcoût (par rapport à des véhicules à essence) dans le cadre de l'acquisition par la Ville de véhicules à gaz, puisqu'il y a eu moins de véhicules remplacés que prévu.

A l'avenir, il est envisageable que le Service de l'énergie soit intégré dans un service recouvrant également les activités liées à l'environnement.

Cimetière et Centre funéraire :

La réfection du four permet des gains non négligeables en terme d'électricité.

Par contre, les ventes de plantes ont connu une certaine baisse, laquelle semble s'expliquer par l'ouverture d'un grand magasin spécialisé dans le jardinage.

La sous-commission constate également avec satisfaction que les coûts liés à l'organiste sont compensés par les recettes.

Espaces Verts :

Le nombre de travaux facturés à des tiers est en augmentation.

L'augmentation du prix du mazout a passablement détérioré les comptes. Un équilibre a pu être trouvé, en faisant moins de plantations d'arbres que prévu.

Il convient toutefois de préciser que les grosses opérations de plantation (remplacement des arbres sur le pod, aménagement d'un quartier, etc..) entrent dans le compte d'investissements et non dans le compte d'exploitation. C'est ainsi que le nombre réel d'arbres plantés n'a pas diminué et est plutôt en augmentation.

Services de l'Ingénieur communal :

Deux remboursements importants sont intervenus en 2005, l'un (700 - 4369600) par rapport aux investissements en temps et matériel que la Ville avait effectués par rapport à un programme d'occupation pour chômeurs et l'autre (710 - 4363200) concernant le remboursement d'indemnités d'assurances. Cela s'explique par quelques cas lourds d'assurance qui ont été remboursés en une fois.

Au niveau de la neige, la nouvelle méthode de mouillage du sel (saumure) permettant une économie d'environ 10 à 20% de sel n'aura pas produit tous ses effets sur l'exercice 2005, puisqu'elle a été introduite vers la fin de l'hiver. L'hiver 2004-2005 aura été particulièrement coûteux puisqu'il aura fallu 1'450 tonnes de sel (contre 1'200 tonnes pour le dernier record).

Les prestations payées à des tiers ont également été très importantes, dans la mesure où la neige étant tombée en continu sur plusieurs semaines (contrairement à l'hiver 2005-2006), il a été nécessaire de faire appel à des entreprises privées pour enlever la neige, la Ville étant peu dotée (1 chargeuse et 3 camions) pour ce type d'activité, alors qu'en terme de saleuses, fraiseuses et chasse-neige, la Ville est correctement équipée.

Sachant que les deux postes onéreux sont l'évacuation de la neige et le salage, c'est donc sur ces deux postes que l'Ingénieur communal entend rechercher des économies.

L'augmentation du prix de l'essence et le nombre de sorties effectuées (augmentation du kilométrage parcouru) durant l'hiver expliquent en grande partie l'augmentation des charges des ateliers par rapport au budget.

D'autre part, avec une centaine de véhicules ayant en moyenne une durée de vie de 15 ans et ayant une valeur totale d'environ 15 millions de francs, il faudrait pouvoir remplacer le parc véhicules à hauteur de 1,5 million de francs par an, or ce n'est que CHF 700'000.- par an qui sont consacrés au remplacement du parc.

Dès lors, les frais d'entretien et de remplacement des pièces tendent à augmenter.

Dans la mesure du possible et en fonction des capacités disponibles, la voirie effectue des travaux pour des privés qui sont facturés (brossage, etc..).

Cela est rendu possible par la polyvalence des machines de la voirie pouvant être équipées d'une lame, d'une fraiseuse ou d'une brosse et par le fait qu'il peut y avoir une légère "surcapacité" à certaines périodes de l'année. Il n'entre toutefois pas dans les objectifs des TP d'entrer en concurrence avec les entreprises privées, mais bien de rentabiliser au mieux les équipements et les équipes.

Au niveau de l'enlèvement des déchets, la collaboration avec Le Locle donne de bons résultats, même s'il reste encore des choses à affiner.

Dans toutes les villes où elle est pratiquée, on constate que la taxe déchets, telle qu'on la pratique, tend à démobiliser les gens. Ainsi, une taxe au sac sera bien plus efficace, en terme de recyclage.

Néanmoins, cela signifie que la Chaux-de-Fonds, lorsque la taxe au sac sera introduite, devrait voir un transfert de 5'000 tonnes de déchets des poubelles vers les déchetteries.

Ainsi, la politique de construction des mini-déchetteries devra être poursuivie, voire même accélérée.

Une collaboration existe avec la ville de Neuchâtel, afin de tirer profit des expériences que fera cette ville dans l'installation de points de collectes centralisés pour le dépôt des poubelles (genre molok). Cette solution permettra, à terme, d'améliorer l'efficacité du ramassage, de gagner en esthétique et en hygiène et de réduire la pénibilité du travail pour les collaborateurs.

Concernant la station d'épuration (STEP), la production de biogaz permet de produire toute l'eau chaude de la STEP et environ 50% de ses besoins en électricité.

Les bons comptes de la STEP ont permis le remboursement des montants nécessaires à équilibrer les comptes des années précédentes et de verser environ CHF 740'000.- à la réserve de la taxe d'épuration.

Cette réserve, tout en évitant de faire monter le prix de l'eau, permettra d'atténuer la hausse due au financement de la construction de l'exutoire et de la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux.

SIM SA :

Les intérêts remboursés par SIM SA à la Ville ont diminué de CHF 265'000.- environ dans la mesure où SIM a remboursé une partie des prêts (18 mios de francs) que la Ville avait accordés au moment de la constitution de la SA. Ce remboursement a également permis à la Ville de rembourser une partie de ses propres emprunts.

La redevance de SIM SA à la Ville pour l'utilisation du domaine public a été portée de 1 à 1,4 ct/KWh, ce qui fait que l'apport de SIM a été d'un peu plus de 2 mios de francs supérieur au budget.

Pour 2006, il sera proposé de refaire les mêmes efforts avec un dividende à 6% (maximum autorisé) et une redevance à 1,4 ct/KWh.

Toutefois, si un effort de solidarité envers notre Ville semble tout à fait naturel pour le Conseil d'administration de SIM SA, il ne pourra pas se répéter chaque année, sous peine de péjorer la situation de SIM SA.

Pour ce qui est de l'eau, pour laquelle SIM SA a un mandat d'exploitation de la part de la Ville, on constate que la baisse de la consommation d'eau, si elle est réjouissante d'un point de vue écologique, pose des problèmes en terme financier. En effet, les coûts liés à l'entretien du réseau d'eau (frais fixes) subissent des hausses constantes, le réseau s'étendant toujours davantage. Ainsi, le prix de vente au m³ tend à augmenter, puisqu'il est le résultat de la division des coûts qui augmentent par la consommation d'eau qui diminue.

S'y ajoutent la taxe d'épuration et la taxe cantonale qui n'entrent pas dans le calcul du prix du m³ d'eau.

Service informatique (SIC) :

De gros efforts ont été effectués dans ce service tant au niveau du poste "biens, services et marchandises" qu'au niveau du poste "personnel".

La centralisation de certains postes, tels que les frais de téléphone, le matériel informatique, etc., permet de réaliser des économies intéressantes et les efforts dans ce sens sont à poursuivre.

Intendance des bâtiments :

Plusieurs départs n'ont pas été remplacés et les frais d'études ont également été réduits.

Le fait de ne pas déneiger les toits des bâtiments publics systématiquement, mais par contre de les surveiller quasiment journalièrement afin de déclencher le déneigement si nécessaire, donne de

bons résultats, même si les entreprises moins sollicitées ont émis quelques plaintes.

Les concierges qui travaillaient pour le CIFOM ont été repris par l'Etat, sauf pour quelques-uns proches de la retraite et pour lesquels le transfert de caisse de pensions aurait posé problème. Pour ces quelques situations, les coûts sont refacturés au Canton. Il en va de même pour les fournitures (produits, linges, etc.) qui continuent à être fournies par la Ville.

Le rapporteur

Pierre-Alain Borel